

**RELEVÉ DE DÉCISIONS PRISES AU  
CONSEIL EXÉCUTIF ELARGI DU 12 MARS 2015**

**Présents :**

Mme/Mrs BARILLERE Jean-Marie (CIVC) – BARRIAT Paul-André (IVBD) – BERNARD Michel (INTER RHONE) – BOUCHE Michel (CIVS) - CARRERE Michel (IVSO) - DE LARQUIER Jean-Bernard (BNIC) - DE MONTE Marie (INTERVINS SUD EST) - FORGEAU Joël (Vin et Société) - HAUSALTHER Georges (CIVB) – PELLEGRIN Jean-Claude (INTERVINS SUD EST) - VINET Gérard (INTERLOIRE) - FRANJUS-GUIGUES Dorothée (CNIV) - IMBERTI Marie-Henriette (CNIV) - AGOSTINI Jérôme (CNIV).

**Excusés :**

Mme/Mrs BARBIER Jean-Luc (CIVC) – BARTHES Florence (INTER Oc) - BERGEON Vincent (IVBD) - BOURJADE Jean (INTER BEAUJOLAIS) – BOVA Fabien (CIVB) – BREBAN Jean-Jacques (CIVP) - CHEVALIER Claude (BIVB) - DIETRICH Robert (CIVA) - DE CHASSEY Baudoin (CIVJ) – FLOCH Claire (Pineau des Charentes) -- GRAVEGEAL Jacques (INTER Oc) - LEPAGE Catherine (BNIC) - MALLET Bruno (INTER BEAUJOLAIS) – MILLO François (CIVP) - MORENO René (IGP) – PALY Christian (INTERRHONE) - PERRIN Vincent (CIVC) - ROUME Denis (IGP) – ROUMET Benoit (BIVC) - SANSON Gérard (CIVR) – SEGALA André (BIVB) – STENNE Benoit (INTERLOIRE) - TISSOT Jean-Charles (CIVJ) - VEZIEN Jean-Louis (CIVA) - VIALLET Pierre (CIVS) – VILLARET Jérôme (CIVL).

Le Président Jean-Marie Barillère ouvre la séance.

1. Procès Verbal

Le relevé de décisions prises au Conseil Exécutif Elargi du 29 janvier 2015 est adopté à l'unanimité et sans remarques particulières.

2. Suite du dossier « Plan contre le dépérissement du vignoble »

Le Conseil Exécutif est informé que le choix, pour la réalisation de l'étude cofinancée par FranceAgriMer et le CNIV, s'est porté sur la société BIPE.

L'agence a fait sa première présentation au Comité de Pilotage qui s'est réuni le 10 mars et lui a présenté ses premiers travaux, et notamment la réalisation d'une enquête auprès de toute une série d'opérateurs (professionnels de la filière et représentants de la recherche), au Salon de l'Agriculture. Le constat largement partagé par les membres du Comité est que l'accent est trop mis sur l'analyse socio-économique du sujet.

Il a été clairement rappelé au prestataire que l'étude socio-économique n'a vocation qu'à permettre une bonne compréhension du problème du dépérissement et à valider les raisons pour lesquelles ce dossier en est arrivé là. Ainsi, cette étude doit se limiter à ce qui est inscrit dans l'appel d'offres, c'est à dire un diagnostic de la situation et des impacts sur la filière.

L'examen réalisé doit se recentrer sur l'analyse du sujet et sur la constitution de propositions de pistes de recherche.

La date du séminaire a été fixée au mercredi 22 juillet 2015 à Paris. Il a pour objectif de créer une véritable adhésion de la filière et de valider le passage à la tranche conditionnelle, c'est à dire à la mise en œuvre de la hiérarchisation des programmes de recherche choisis.

### 3. Premiers bilans du Pavillon des Vins – SIA 2015

Cette édition est la quatrième et montre une véritable institutionnalisation du stand, surtout concernant le passage des politiques.

Un bon équilibre a été trouvé pour les animations grand public qui ont attiré un grand nombre de visiteurs, facilité par un emplacement très favorable du fait de la réouverture du hall 1 (dit des « grosses bêtes ») et du hall 3 consacré aux régions.

Par ailleurs, les Interprofessions ont participé de façon extrêmement positive, soit en envoyant un grand nombre de matériel, soit physiquement en participant aux animations qui leur étaient dédiées.

Les chiffres de fréquentation du stand sont, par conséquent, en très forte hausse.

Le Conseil Exécutif valide la proposition d'envoyer des courriers à toutes les personnalités qui ont visité le stand pour réaffirmer les positions de la Filière.

Par ailleurs, le Conseil Exécutif est informé qu'un appel d'offres devra être lancé pour renouveler l'opération à compter de 2016, et que des solutions de financement, sur la partie publique, devront être trouvées, du fait de la suppression du fonds viticole dans lequel était inscrite cette opération.

Les prises de parole que ce soit celle du CNIV portée par son Président, Jean-Marie Barillère, de FranceAgrimer par le Président Jérôme Despey ou de Vin et Société par le Président Joël Forgeau ont été extrêmement bien gérées et réparties, traitées de façon courte et efficace. Cette prise de parole a, de ce fait, été bien relayée auprès des politiques et des médias.

Vin et Société a fait le constat, au cours des différents rendez-vous qui ont suivi le Salon dans le cadre du travail autour du projet de loi de santé, que les propos du Président de la République et du Premier Ministre sur l'absence de durcissement de la Loi Evin avaient eu de véritables répercussions sur la position des parlementaires, notamment de la commission des affaires sociales.

Le Conseil Exécutif demande à ce que, pour la prochaine édition, le fond des messages ainsi que leur répartition fassent l'objet d'échanges et de validation préalables.

#### 4. Suivi du dossier des Aides Publiques à l'agriculture

Une réunion des Présidents des Interprofessions du CLIAA a eu lieu au CNIV et a réuni toutes les grandes filières. Les Présidents se sont mis d'accord sur une démarche politique consistant à demander au Ministre un engagement sur le maintien de financements publics. L'idée est, dans un premier temps, de privilégier la recherche et le développement, dont le financement Casdar, puis d'insister sur l'importance des autres soutiens, et en particulier de la promotion. Dans le cas contraire, les filières pourraient demander un retour du Casdar en fonction de la participation de chacune (ce qui est très compliqué au regard de son fonctionnement, et notamment des financements horizontaux, tels que les syndicats généraux ou les chambres d'agriculture).

Le risque, non négligeable, qui existe aujourd'hui est celui d'un double financement, et donc d'une « double peine » pour les opérateurs (agriculteurs et vignerons).

Le Conseil Exécutif valide la proposition des Directeurs de constituer un groupe de travail, avec les partenaires de la filière, en vue de valider ses priorités en termes d'utilisation des fonds publics.

Le Conseil Exécutif donne mandat à son Président de défendre la position proposée consistant à éviter le double financement. Il insiste également sur la nécessité d'obtenir des pouvoirs publics d'aider les filières dans leur lutte contre les passagers clandestins.

#### 5. Gestion du potentiel de production et critères économiques

Une troisième réunion a eu lieu l'après-midi du Conseil Exécutif.

Le constat de la dernière réunion (18 février) est que démontrer le risque économique lié à la surproduction dans le cadre d'un business plan est possible (exemple : Bordeaux ou Champagne). En revanche, il est très compliqué, sur un plan économique, de démontrer le risque de dévaluation d'une Indication Géographique, ou de détournement de notoriété, autre que lié à de la sur ou sous-production.

Il est vrai que la segmentation vue par les consommateurs est très différente de celle des institutions ou de la réglementation. S'y ajoutent des problématiques de droit de la concurrence.

Il est rappelé, par ailleurs, que les nouvelles plantations ne seront pas aidées. En revanche, ce qui va être compliqué à gérer est la période transitoire : celle qui va voir se superposer des droits issus de l'arrachage et des demandes de nouvelles plantations.

Les Interprofessions sont en droit de dire que les éléments économiques ne peuvent pas répondre à la problématique qui leur est posée, parce que le contexte proposé ne correspond pas à la réalité. Une solution pourrait être envisagée par le risque de perte de « distinctivité », c'est à dire que le signe a une fonction, qui est de distinguer des produits les uns des autres, et que certaines actions pourraient la mettre en péril. La complexité vient du fait que le préjudice envisagé est virtuel.

L'ensemble de ces points vont être expertisés et feront l'objet d'une nouvelle discussion en Conseil Exécutif.

## 6. Rapport Cogea sur la compétitivité de la filière européenne

Le Conseil Exécutif demande à ce que les rédacteurs de ce rapport viennent le leur présenter, afin notamment de comprendre l'usage que pourrait en faire la Commission Européenne au regard des spécificités de la prochaine OCM.

L'intérêt de ce rapport réside, pour les Etats membres et la Commission Européenne, dans la réorientation potentielle de leurs priorités, et notamment l'absence d'incitation publique sur l'accès au marché, la considération de la mise en avant de la marque nationale ou la nécessité d'actions permanentes dans les pays tiers. Ce rapport peut aider la Commission Européenne à avoir une vision plus pragmatique.

Il sera, néanmoins, utile de bien analyser les risques et les avantages de ce rapport dans les échanges avec la Commission Européenne (par exemple, l'analyse cépage/origine).

## 7. Etude Monographies Vins

Cette étude sur les principales filières concurrentes à l'étranger poursuit son cours. Les premiers résultats sur l'Australie ont été fournis en janvier, et ceux concernant l'Espagne ou l'Italie devraient être disponibles en juillet.

Une première restitution pourrait être envisagée à la rentrée.

## 8. Dématérialisation des DRM

Le Conseil Exécutif est informé de la bonne avancée du dossier sur le plan technique, même si celui-ci a pris du retard dans son exécution (six mois environ). Son attention est attirée sur la nécessité de travailler en collaboration entre Interprofessions partageant des opérateurs puisque le partage de l'information ne sera pas réalisé par la Douane.

Le Conseil Exécutif donne son accord pour que l'étude juridique de Bredin Prat concernant la possibilité de rendre le passage préalable par les sites interprofessionnels obligatoire soit envoyée à Madame Cléostrate, Sous-Directrice aux Droits Indirects, conformément à l'engagement pris par le Président Barillère, accompagnée d'une proposition de rencontre.

## 9. Questions diverses

### a. Point sur les contentieux

Un point est fait sur les contentieux en séance.

Le Conseil Exécutif donne son accord à ce qu'une note générale soit réalisée par les Conseils du CNIV sur les différents points soulevés dans les contentieux afin que toutes les Interprofessions concernées puissent l'utiliser, et développer des défenses cohérentes.

Le Conseil Exécutif donne son accord à ce qu'une note soit réalisée par les Conseils du CNIV sur le contrôle des administrations sur la question des délais de paiement et de leur extension.

Le Conseil Exécutif donne son accord de principe sur le soutien du CNIV aux contentieux ayant des conséquences sur l'ensemble des Interprofessions.

b. Vin et Société

Le Président Forgeau fait un point conjoncturel sur le travail réalisé par Vin et Société dans le cadre du projet de loi sur la santé publique.

c. Mousseux IGP / Crémants

Le Conseil Exécutif est informé des annulations de cahiers des charges de mousseux IGP, suite à des contentieux initiés par les Crémants, fondés sur la non antériorité des produits ou l'absence de lien au terroir.

d. Oenotourisme / export

Michel Bernard informe le Conseil Exécutif de sa rencontre avec Monsieur Confavreux, Chef de pôle « Secteurs prioritaires à l'export de la Direction des Entreprises et de l'Economie Internationale qui lui a fait part de l'engagement du Ministre dans le soutien des démarches des entreprises à l'export, notamment au travers du réseau des Ambassadeurs. Il semble vouloir proposer des mesures de simplification et de facilitation de l'accès des PME à l'export.

Le Conseil Exécutif donne son accord pour le recevoir ainsi que Madame Descôtes, directrice générale, de la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, afin qu'il explique les dispositions de simplification et d'accompagnement de la filière à l'export. La FEVS sera conviée à cette rencontre.

Par ailleurs, le Conseil Exécutif est informé d'une mission en cours sur le repère des bonnes pratiques en matière d'oenotourisme. Il affirme que la viticulture doit rester maître en la matière et non être instrumentalisée par les professionnels du tourisme. Le Conseil Exécutif soutient cette position qui sera défendue lors d'une réunion avec le Secrétariat d'Etat au tourisme.

e. OCM Promotion Marché Intérieur

Le groupe de travail de FAM du 12 mars après-midi va travailler sur les premiers retours de la Commission Européenne à la notification réalisée par la France de la décision du Directeur Général sur la nouvelle mesure OCM sur la promotion marché intérieur. Ceux-ci conduisent à envisager la mise en œuvre de cette mesure de façon plus restrictive. Ainsi, le budget envisagé par le Conseil Spécialisé de FranceAgriMer de 10 millions d'euros devrait suffire. Malgré tout, des critères de priorité des dossiers vont être établis puisqu'ils sont imposés par la réglementation communautaire.

La question pourra se poser de l'utilisation de ces fonds pour cofinancer des actions de Vin et Société ou le Pavillon des Vins au Salon de l'Agriculture.

\*\*\*